

## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 12 janvier 2016

### I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : CIRCONSCRIPTION DES ILES AUSTRALES
2	LIBELLE DE LA FONCTION : Agent d'entretien technique
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 2
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : D
	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : D
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP : 962-02 PROGRAMME R.H : 96005 CODE POSTE : 8931 CENTRE DE TRAVAIL : 314
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Mataura – TUBUAI – Iles Australes
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent d'entretien technique de la circonscription des îles Australes assure l'entretien général des bâtiments, des locaux et des espaces verts, dépendances et véhicules
9	EFFECTIFS ENCADRES            A            B            C            D            Autres NOMBRE : NEANT
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef du bureau des affaires générales
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Outillage, tenue de travail
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Assiduité dans le travail et dans les horaires – Possibilité de mise à disposition d'un logement de fonction
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien des espaces verts ;</li><li>- Entretien des locaux ;</li><li>- Effectuer des petites réparations au niveau des bâtiments ;</li><li>- Entretien des 2 véhicules de service et vérifier les niveaux d'huile et d'eau</li><li>- Récupérer le matériel de service au bateau et à l'aéroport</li></ul>
14	ACTIVITES ANNEXES - Procéder à l'affichage de documents autour de l'île

## II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Aide technique
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Agent polyvalent

S : Sensibilisation, A : Application, E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens des responsabilités et de la confidentialité</li> <li>- Savoir organiser son temps</li> <li>- Etre capable d'effectuer des petites réparations diverses</li> </ul>		x x x	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : - Avoir occupé la même fonction
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : - Formation dans l'année de la prise de poste
----	---

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'Agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :